

**Délibérations du
Comité Syndical**

EPIDROPT

EPIDROPT

Syndicat mixte ouvert

Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage

24500 EYMET

Siège : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

Séance du 30 juillet 2024

Délibération n° DE_2024_037

Date de la convocation : 21/07/2024

Membres

en exercice :

17

L'an deux mille vingt-quatre et le trente juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à 9 h 30 à la salle de réunion de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord - 23 avenue de la Bastide - 24500 - EYMET, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESIN.

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL), Christian BONNEAU (SMER E2M), Danielle DHELIAS (CD 47), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT), Stéphane FARESIN, Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Bernard PATISSOU (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Jean-Noël VACQUE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Jérôme BETAILLE (CD 24)

Présents non votants :

Représentés :

Excusés : Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Laurent MERSIE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL)

Absents : Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT), Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Jean-Baptiste CHEMIN (SM DROPT AMONT), Christelle GUIONIE (CD 33), Marie-Lise MARSAT (CD 24), Daniel BARBE (CD 33), Laurent CAPELLE

Secrétaire de séance : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Objet : Modification des travaux au lac du Clos Del Mouli

Le Syndicat Mixte ouvert Epidropt est propriétaire du lac de la Ganne depuis sa création en 1991, et du lac Clos Del Mouli dans le cadre des travaux de rehausse du lac de la Ganne. Ce site se trouve dans le nord-ouest du département Lot et Garonne, et au sud du département de la Dordogne sur les communes de Tourliac, le Rayet (47) et Rampieux (24).

Carte 1 : Localisation du lac de la Ganne et du lac Clos Del Mouli (voir annexe).

Le site est constitué du lac de la Ganne et de la retenue du Clos del Mouli qui sera concernée par la vidange et l'ouverture d'une brèche dans sa digue afin d'effacer cet ouvrage.

La brèche aura une forme trapézoïdale avec une base de 4 m et des pentes de 3/1 et une côte NGF à 115 m NGF.

Des blocs de l'antibatillage seront installés sur la zone de connexion afin de limiter l'érosion.

La pêche de récupération des poissons sera réalisée par l'entreprise DSM avec le syndicat mixte EPIDROPT.

L'ensemble des poissons seront évacués à l'équarrissage, et les Fédérations de pêche 24 et 47 pourront réaliser un empoissonnement spécifique pour le lac de la Ganne en s'assurant que l'ensemble des espèces indésirables aient été enlevées.

La DDT 47 a autorisé la modification des travaux liés à ce lac. (Cf. courrier ci-joint)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) des membres présents, le comité syndical décide :

- D'accepter la modification des travaux exposés ci-dessus réduisant ainsi les coûts d'entretien dans les années à venir.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 31 juillet 2024
et publié ou notifié
le 31 juillet 2024

Le secrétaire de séance,
Christian BONNEAU

Le président,
Stéphane FARESIN

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme au siège du syndicat.